

Délibération n°10/06/2026-38

du mercredi 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 29 mai 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 18
- Présents : Dalia MESSARA, Marc CECCALDI, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Loris MARTIN, Antoine BOLLASINA, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Frédérique DUMICHEL, Laure SCANDOLERA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI), Florian GAITE (Juliette NORMAND-BEORCHIA)
- Absents : Dominique AUGÉY, Kayané BIANCO ROATTA, Sébastien NOURIAN, Carlos CASTELEIRA

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Tarifs des cours publics et des ateliers découverte/stage 2026-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu la délibération du conseil d'administration n°08/12/2025-59 du 8 décembre 2025 fixant les Tarifs des cours publics et des ateliers découverte/stage 2026-2027

Cours publics

Les cours publics de pratiques artistiques à l'année sont répartis sur 32 semaines, de fin septembre à fin juin, hors vacances scolaires. Ils sont composés de nombreux ateliers (dessin, peinture, BD, modèle vivant, céramique, photo, art-thérapie...). En 2025-2026, les élèves des cours publics pouvaient choisir dans un catalogue de 22 ateliers et de cours d'histoire de l'art et de stages.

Durant l'année scolaire 2025/2026, les cours publics de l'école et les stages, destinés aux amateurs, ont réuni 480 élèves de tous âges, répartis entre les différentes disciplines constituant l'offre pédagogique et générant près de 124 000€ de recettes pour un coût de 93 300€.

La grille tarifaire et les modalités de remboursement des cours publics, pour l'année scolaire 2026/2027, sont les suivantes :

Cours publics	Tarifs 2026-2027	
	Année complète	A partir du 1er janvier 2027
Moins de 18 ans Cours hebdomadaire de 2 heures		
Tarif plein	200€	135€
Tarif réduit	135€	90€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 2 heures		
Tarif plein	350€	230€
Tarif réduit	290€	190€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 2 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques		
Tarif plein	410€	270€
Tarif réduit	345€	230€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 3 heures		
Tarif plein	525€	345€
Tarif réduit	465€	305€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 3 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques		
Tarif plein	610€	400€
Tarif réduit	520€	345€
Cours d'histoire de l'art (10 cours / an)	110€	75€
Conférences	10€	
Lycéens, étudiants, personnes détentrices d'un justificatif d'invalidité/handicap, chômeurs et bénéficiaires du RSA Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs (si cours complet)	Tarifs réduits	
Etudiants de l'école Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs	Gratuit, sous réserve des places disponibles (priorité aux élèves payants)	

Tout paiement est définitif.

Cependant, des remboursements exceptionnels peuvent être accordés dans les cas suivants :

- Maladie de l'inscrit (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Exclusion d'un élève
- Annulation des cours du fait de l'établissement
- Déplacement professionnel de longue durée (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Demande d'annulation d'inscription au plus tard 14 jours avant le début des cours

Les remboursements seront effectués au prorata du nombre de cours manqués ou annulés.

Ateliers découverte et stages

Les ateliers découverte permettent au public de tester les différentes disciplines artistiques avant de s'inscrire à l'année. Des stages sont mis en place durant les vacances scolaires.

Il est à noter que ces stages et ateliers ne sont maintenus que si le seuil de rentabilité est atteint.

La grille tarifaire des ateliers découverte et des stages à compter de septembre 2026 est la suivante :

Type de prestation	Tarifs horaires 2026/2027
Moins de 18 ans	10€
Adultes (16/17 ans sur autorisation parentale et accord de l'établissement)	15€
Forfait matériel et matières premières	10€ / stage

Tout paiement est définitif et non remboursable, sauf dans le cas d'une annulation du fait de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°08/12/2025-59 du 8 décembre 2025 fixant les tarifs des cours publics et des ateliers de découverte/stage 2026-2027
- APPROUVE la grille tarifaire des cours publics annuels et cours d'histoire de l'art présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027
- APPROUVE la grille tarifaire des ateliers découverte et stages présentée ci-dessus à compter de septembre 2026
- AUTORISE les remboursements exceptionnels selon les modalités ci-dessus

Fait à Aix en Provence

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI